

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
CRI 3001 – La justice pénale et les autochtones

Samedi et dimanche 9 à 17h
25 et 26 janvier 2025
8 et 9 février 2025
22 et 23 février 2025

B-3295, Pavillon 3200 Jean-Brillant

Philippe Boucher
philippe.boucher.4@umontreal.ca

Disponibilités : Par courriel ou sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement : Léonie Gagnon-Barbin (leonie.gagnon-barbin@umontreal.ca)

Reconnaissance du territoire autochtone

L'Université de Montréal reconnaît qu'elle est située en territoire autochtone non cédé par voie de traité, et souhaite saluer ceux et celles qui, depuis des temps immémoriaux, en ont été les gardiens traditionnels. Elle exprime son respect pour la contribution des peuples autochtones à la culture des sociétés ici et partout autour du monde.

Descripteur du cours

Justice traditionnelle autochtone. Histoire des politiques pénales au Canada et au Québec. Modèles d'analyse de la surreprésentation des autochtones dans le système de justice. Modèles alternatifs et autogérés d'intervention.

Objectifs du cours

Les personnes autochtones représentent environ 33% des détenus (et 50% des femmes détenues) dans les pénitenciers fédéraux au Canada, alors que seulement 5% de la population canadienne est autochtone (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2024). Cette sur-représentation est aussi présente en protection de la jeunesse et en itinérance, mais comment l'expliquer? Depuis l'arrêt Gladue de la Cour suprême du Canada en 1999, il faut obligatoirement tenir compte des facteurs historiques et systémiques qui touchent les personnes autochtones, et ce, à toutes les étapes du processus pénal. Comment les criminologues peuvent contribuer à renverser la tendance?

Afin de répondre à ces questions, ce cours vise à :

- Initier les étudiant.e.s à l'histoire de l'intervention étatique dans le champ sociopénal dans les communautés autochtones du Québec.
- Identifier les défis posés par et pour les pratiques et les politiques d'intervention sociopénales dans les communautés autochtones.
- Discuter de modèles d'intervention novateurs et respectueux des spécificités socioculturelles, identitaires et politiques des Autochtones.

Le travail auprès de personnes autochtones en intervention, en recherche ou en analyse demande des compétences et des connaissances spécifiques que ce cours permettra de développer.

Approches pédagogiques

Dans le cadre de ce cours en formule intensive, les enseignements sont divisés selon différentes modalités :

- Exposés magistraux et conférences de personnes invitées
- Discussions et débats en classe à partir des lectures
- Activités en sous-groupe en classe
- Présentations orales en classe
- Quiz interactifs et documents audiovisuels

Ma philosophie d'enseignement est basée sur la valorisation des voix autochtones. Vous aurez la chance de rencontrer des personnes conférencières autochtones et des personnes ayant travaillé pour des organisations autochtones dans le domaine de la criminologie.

La participation active est essentielle à la réussite du cours et primordiale pour assurer son bon déroulement. J'encourage le partage des expériences des personnes étudiantes dans un environnement inclusif et propice aux apprentissages. Je souhaite vous soutenir dans vos réflexions sur votre posture, vos forces et vos défis tout en pensant de manière critique et autonome.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Participation en classe et dans le forum de StudiUM	10%	Tout au long de la session
2. Court résumé du projet de dissertation en équipe de 2 ou 3 (2 p.)	15%	2 février (23:59)
3. 2 courts commentaires écrits en préparation au débat (1-2 p. chaque)	15 %	Remise : 7 février (23:59) Débats : 8 et 9 février Mise à jour : 10 février (23:59)
4. Quiz	10%	22 février (cour 5)
5. Présentation orale en équipe de 2 ou 3, évaluations des pairs et auto-évaluation	15%	Powerpoint : 22 février (23:59) 23 février (cours 6) Évaluations : 23 février (23:59)
6. Projet de dissertation en équipe de 2 (10-12 pages) ou de 3 (14-16 pages)	35%	15 mars (23:59)

Présentation des travaux

Les consignes sont précisées dans un document distinct.

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dans le cadre de ce cours, nous explorerons des questions telles que: qu'est-ce qui explique la sur-représentation des Autochtones en détention? Qu'est-ce que sont les traumatismes inter-générationnels liés au colonialisme? Pour ce faire, nous aborderons des éléments historiques, tels que la loi sur les Indiens, l'abattage des chiens de traîneaux, les pensionnats autochtones, les relocalisations, les enfants autochtones disparus, la raffe des années 60 et du millénaire.

Nous traiterons d'enjeux variés en lien avec les milieux communautaires, policiers, judiciaires et correctionnels. Par exemple, nous aborderons les thèmes de la violence conjugale, l'exploitation sexuelle des Premières Nations et Inuit, le phénomène des gangs de rue autochtones, mais aussi la guérison communautaire, l'arrêt Gladue et les réalités autochtones LBGT+/Two-Spirit.

Avec plusieurs personnes invitées, nous explorerons les initiatives autochtones et institutionnelles mises en place, telles que les rapports Gladue, les tribunaux spécialisés pour les Autochtones, les approches de sécurisation culturelle et d'humilité culturelle, la revitalisation de la justice autochtone, ainsi que la délégation des pouvoirs de la DPJ aux communautés autochtones.

BLOC 1 – Historiques et enjeux sociaux
Qui sont les Autochtones?

Lectures requises

Article: Boivin, Mathieu. (2019). [Vocabulaire, terminologies, étymologies... Petit guide pour ne pas dire n'importe quoi](#). *Histoire Québec*, 24(4), p. 5-8. (3 pages)

Chapitre: Rouland, Norbert. (1979). [Les modes juridiques de solution des conflits chez les Inuit](#). Chapitre I: Les caractères spécifiques de la sanction du droit chez les populations esquimaudes, section II : les modes socio-psychologiques de sanction: prééminence du groupe, Association Inuksiutjiit Katimajit. p. 23-44 (22 pages).

Vidéo: O'Bomsawin, Kim (Réalisatrice). (2023). Laissez-nous raconter. [1. Le territoire](#) (52 minutes)

<p>Vidéo: Demers, Jo-Ann. (2016). Enquête: Kikanago: la résistance amérindienne. Radio-Canada. (28 minutes)</p> <p>Article: Schulze, David. (2022). Banishment in Aboriginal Law : Rules, Rights, Practice and Limitations. <i>University of New Brunswick Law Journal</i>, 73, p. 169-204. (35 pages)</p> <p>Balado: Oulette Stonechild, Shayla. Owen Unruh discusses addiction, his digital community, and what it means to be Two-Spirit. Matriach Movement. (44 minutes).</p>
Samedi 25 janvier
<p>Introduction au cours et aux travaux</p> <p>Historique entre la justice et les peuples autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Traditions juridiques autochtones ➤ Histoire de la colonisation et des politiques pénales ➤ État des lieux et modèles d'analyse: comprendre la sur-représentation <p>Discussion: le banissement dans les communautés autochtones</p> <p>Visite à l'exposition <i>Formes infinies</i> à la Galerie de l'Université de Montréal. Commissariée par Michael Patten (membre de la Première Nation Zagime Anishinabek), elle met en dialogue quatre artistes autochtones : David Garneau (Métis), Alexis Gros-Louis (Wendat), Martin Akwiranoron Loft (Kanien'kehá:ka) et Michelle Sound (Cri et Métis).</p>
Dimanche 26 janvier
<p>Enjeux sociaux et traumatismes intergénérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Violence familiale, conjugale et sexuelle ➤ Enjeux urbains: gangs de rue autochtones, exploitation sexuelle et itinérance ➤ Diversité des réalités: femmes, hommes, LBGT+ / Two-Spirit et Inuit <p>Activité: bien connaître les ressources autochtones</p> <p>Conférence de Sarah Stewart sur ses recherches et ses expériences en lien avec la loi de la Protection Sociale dans la communauté atikamekw d'Opitciwan.</p>
BLOC 2 – Milieux judiciaires et correctionnels Comment traite-on les Autochtones?
<p>Lectures requises</p> <p>Article: Denis-Boileau, M-A, & Sylvestre, M.-E. (2016). Ipeelee et le devoir de résistance (Ipeelee and the Duty to Resist). <i>Canadian Criminal Law Review</i>, 21, 73-121. (49 pages).</p> <p>Vidéo: Varga, Catherine. (2022). La justice au Nunavik: faire tourner le vent. Enquête, Radio-Canada. (22 minutes)</p> <p>Jugement: R. v. Quannaaluk, QCCS 5179 (Cour supérieure, 6 septembre 2018). 1-15. (15 pages) + texte dans <i>Montreal Gazette</i>.</p> <p>Film: Thakur, Shanti (Réalisateur). (1997). <i>Circles</i> [vidéo]. National Film Board of Canada. https://www.nfb.ca/film/circles/ (57 minutes)</p> <p>Article: Jaccoud, M. (1999). Les cercles de guérison et les cercles de sentence autochtones au Canada. <i>Criminologie</i>, 32(1), 79-102. (23 pages)</p> <p>Film: Patry, Steve. (2016). Waseskun [vidéo]. Office national du film du Canada (72 minutes).</p> <p>Dossier de 3 articles: Jung, Delphine. (2023). Femmes autochtones: L'histoire derrière les barreaux. Partie 1: Se découvrir en prison, Partie 2: Trois vies à reconstruire, Partie 3: L'insoluble problème. Radio-Canada Espaces autochtones.</p>

Samedi 8 février

Milieux judiciaires et justice alternative

- Arrêt Gladue, arrêt Ipeelee et rapports Gladue
- Comité de justice, cercle de guérison et cercle de sentence
- Alternatives autochtones au système de justice occidentale
- Injonctions: la police comme outil contre l'activisme autochtone

DÉBAT (évalué): Les rapports Gladue sont-ils une mesure transformative ou un traitement préférentiel?

Conférence de Eliane Santschi sur les rapports Gladue, les comités de justice et l'intervention en milieu carcéral.

Dimanche 9 février

Milieux policiers et correctionnels:

- Relations entre police et Autochtones: corps de police autochtones et non-autochtones
- Conditions de vie et ressources en détention
- Pavillons de ressourcement (Healing lodge) et maisons de transition
- Évaluation du risque et outils actuariels (arrêt Ewert)
- Réintégration socio-communautaire et sécurisation culturelle

DÉBAT (évalué): La mise sur place de ressources autochtones au sein des services correctionnels favorise-elle la décolonisation ou renforce la légitimité du système pénal colonial?

Conférence (en anglais) du Centre de Justice des Premiers Peuples de Tiohtià:ke / Montréal (CJPPTM) : Ellen Filippelli, Amy Edward, Corey Thomas et Norman Riel

BLOC 3 – Guérison et auto-détermination
Quelle avenir les Autochtones construisent?

Lectures requises

- Balado: Josselin, Marie-Laure. (2021). [Renouer avec son identité autochtone pour se guérir en maison de transition](#). *Desautels le dimanche, Radio-Canada* (15 minutes) et le [reportage web \(version écrite\)](#)
- Balado: Echaquan, Alice et Dion, Jacinthe. (2021). [Violences dans les communautés autochtones](#). *Connexions CRIPCAS*. (97 minutes)
- Article: Michel, Michael. (2023). [Indigenous Self-Government and Criminal Law: The Path Towards Concurrent Jurisdiction in Canada](#). *Dalhousie Law Journal*, 46(2), 1-33. (33 p.)
- Reportage: Jung, Delphine. (2022). « [C'est ma faute si j'ai perdu mon fils](#) ». *Radio-Canada Espaces Autochtones*. + le témoignage audio à [Ça vaut le retour](#) (11 minutes)
- Conférence: Guay, Christiane, Ellington, Lisa et Vollant, Nadine. (2021). [La Loi C-92 : quels impacts sur les placements et les adoptions d'enfants autochtones au Québec?](#) Équipe de recherche sur le placement et l'adoption (88 minutes)
- Reportage: Filiatrault, Simon. (2024). [Enfance autochtone : des clés pour comprendre la décision de la Cour suprême](#). *Radio-Canada Espaces Autochtones*.
- Article: Napoleon, V., & Friedland, H. (2014). [Indigenous Legal Traditions: Roots to Renaissance](#). Dans M. D. Dubber & T. Hörnle (Éds.), *The Oxford Handbook of Criminal Law*. Oxford University Press. 225–247. (23 pages)

Samedi 22 février
<p>Guérison et auto-détermination:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Guérison communautaire et parcours d'arrêt de la violence➤ C-92: Systèmes autochtones de protection de la jeunesse➤ Résistances gouvernementales et enjeux des communautés <p>Quiz (environ 30 minutes)</p> <p>Discussion: la création de système de justice autochtone, quelle auto-détermination en matière de droit criminel?</p> <p>Panel sur l'intervention en contexte autochtone avec des étudiantes et anciennes étudiantes en criminologie : Héléna Laporte, Jessica Chabot et Janel Poulin</p>
Dimanche 23 février
<p>Présentation orale des équipes</p> <p>Remise de l'évaluation des pairs et auto-évaluation: 23 février (23:59)</p>
15 mars (23:59): Projet de dissertation

Liste des personnes conférencières

Personnes invitées	Organismes / thèmes
26 janvier : Sarah Stewart, T.S.	<p><i>Étudiante au doctorat en travail social (Université Laval) et ancienne évaluatrice à l'application de la loi de la Protection Sociale dans la communauté atikamekw d'Opitciwan (C-92)</i></p> <p>Discussion sur son expérience comme évaluatrice à la protection sociale des enfants à Opitciwan et ses recherches sur l'application de La Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (Projet de loi C-92)</p>
8 février : Eliane Santschi	<p><i>Conseillère aux relations avec les Premiers Peuples, Projet Shipua Sipik (Cap Campus, Université de Montréal), Rédactrice de rapports Gladue et ancienne étudiante de l'École de criminologie (UdeM)</i></p> <p>Discussion sur les rapports Gladue, les comités de justice et l'intervention en milieu carcéral.</p>
9 février : Centre de Justice des Premiers Peuples de Tiohtià:ke / Montréal (CJPPTM)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ellen Filippelli (Kanienkeha:kà (Mohawk) de Kanesatake), Directrice générale</i> - <i>Amy Edward (Kanienkeha:kà (Mohawk) de Six Nations of the Grand River), Coordinatrice de la justice réparatrice</i> - <i>Corey Thomas (Mi'gmaq de Gesgapegiag), Coordonnateur - Transition</i> - <i>Norman Riel (Métis, Afro-Canadian, Cherokee, French Canadian, Cree heritage), Coordonnateur - Réinsertion</i> <p>Présentation des services du CJPPTM pour les personnes autochtones victimes et judiciairisées à Tiohtià:ke / Montréal (en anglais).</p>
22 février : Panel sur l'intervention en contexte autochtone	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Hélène Laporte (Abénakise de Odanak), étudiante au baccalauréat en criminologie (UdeM) et membre de l'équipe des Initiatives autochtones de l'Établissement Archambault pour le Service correctionnel du Canada à titre d'étudiante. Ancienne technicienne juridique pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)</i> - <i>Jessica Chabot, étudiante à la maîtrise en criminologie (UdeM), Agente de relation humaine à l'application des mesures pour la Protection de la jeunesse, Centre de Santé Tulattavik de l'Ungava (Nunavik). Elle a effectué son stage du baccalauréat en sécurité intérieure et études policières avec le Service de police du Nunavik.</i> - <i>Janel Poulin (Anishinabe de Kitigan Zibi), Agente de libération conditionnelle, Services correctionnels du Canada et ancienne étudiante au baccalauréat par cumul en études du phénomène criminel (UdeM).</i> <p>Panel sur l'expérience d'étudiantes et anciennes étudiantes en criminologie en contextes autochtones.</p>

Ressources optionnelles

Ressource

- Mikana. (2022). *La Boîte à outils décoloniale : Le parcours éducatif*.
<https://www.mikana.ca/publications/parcours-a-venir/>
- RÉSEAU de la communauté autochtone à Montréal. (2019). *Trousse d'outils pour les alliés-es aux luttes autochtones*. <https://reseauatlnetwork.com/publication/trousse-alliees/>
- Lepage, Pierre (2019). Mythes et réalités sur les peuples autochtones, 3e édition mise à jour et augmentée, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec.
<https://www.cdpcj.qc.ca/storage/app/media/publications/Mythes-Realites.pdf>
- Collège Ahuntsic. (2022). Je te vois, je t'entends, je t'écoute. Gilbert Niquay.
<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/portail-edi/participants/gilbert>

Articles scientifique

- Bucerius, S. M., Jones, D. J., & Haggerty, K. D. (2021). Indigenous gangs in Western Canada. Dans *Routledge International Handbook of Critical Gang Studies*. Routledge.
- Ellington, L. (2022). Guérison autochtone en contexte correctionnel canadien : Une analyse sociohistorique. *Champ pénal/Penal field*, 27, Article 27.
<https://doi.org/10.4000/champpenal.13529>
- Jaccoud, M. (2014). Peuples autochtones et pratiques d'accommodements en matière de justice pénale au Canada et au Québec. *Archives de politique criminelle*, 36(1), 227-239.
<https://www.cairn.info/revue-archives-de-politique-criminelle-2014-1-page-227.htm>
- Martel, J., & Brassard, R. (2008). Painting the Prison 'Red' : Constructing and Experiencing Aboriginal Identities in Prison. *The British Journal of Social Work*, 38(2), 340-361.
<https://doi.org/10.1093/bjsw/bcl335>
- Thibault, I., Gendron, A., Poitras, K., Admo, N., & Plourde, C. (2024). Regard sur le vécu des policiers oeuvrant en milieu autochtone : Défis en matière de protection de la jeunesse au Québec. *Criminologie*, 57(1), 305-329. <https://doi.org/10.7202/1112610ar>
- Tuck, E. (2009). Suspending Damage : A Letter to Communities. *Harvard Educational Review*, 79(3), 409-428. <https://doi.org/10.17763/haer.79.3.n0016675661t3n15>

Rapport

- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2024). *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2023-2024*. <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/rapport-annuel-du-bureau-enqueteur-correctionnel-2023-2024>
- Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics (CERP). (2019). *Constats relatifs aux services correctionnels, Constats relatifs aux services de justice et Constats relatifs aux services de police*. Rapport final, Québec.
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf
- Chartrand, Larry et Horn, Kanatase (2016). *Un rapport sur les relations entre la justice réparatrice et les traditions juridiques autochtones au Canada*. Ministère de la justice du Canada.
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/jrtja-rjilt/jrtja-rjilt.pdf>
- Vacheret, M., Quirion, B., Plourde, C., Wylde, C., & Boucher, P. (2023). *Les processus de réintégration sociale et communautaire des Premières Nations et Inuit judiciairisés au Québec : Expériences et points de vue des membres des communautés autochtones*. Ministère de la sécurité publique du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn->

8e édition Semaine Mitig : Rayonnement des savoirs et des perspectives autochtones, Université de Montréal. <https://youtu.be/ACxPDUiuTU0?si=Y8SVxOs6PXulB0b->

Jurisprudence

R. v. Gladue, 1 SCR 688 (Supreme Court of Canada 1999). <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/1695/index.do>

R. v. Ipeelee, 1 SCR 433 (Supreme Court of Canada 2012). <https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/8000/index.do>

Denis-Damée c. R., QCCA 1251 (Cour d'appel du Québec 6 août 2018). <https://canlii.ca/t/htc6l>

Ewert v. Canada, 2 SCR 165 (Supreme Court of Canada 2018). <https://canlii.ca/t/hshjz>

R. v. Itturiligaq, NUCA 6 (Nunavut Court of Justice 2020). <https://canlii.ca/t/j858k>

R. v. Kehoe, 2023 BCCA 2 (Court of Appeal for British Columbia 2023). <https://canlii.ca/t/jtpg7>

R. v. L.P., QCCA 1239 (Court of Appeal of Quebec 25 septembre 2020). <https://canlii.ca/t/j9v71>

Livre

Antane Kapeshe, A. (1976). *Je suis une maudite sauvagesse = Eukuan nin matshi-manitu innushkueu* (N. Fontaine, Éd.; J. Mailhot, Trad.; Éd. bilingue). Mémoire d'encrier.

Borrows, J. (2020). *La constitution autochtone du Canada* (D. Leydet, G. Nootens, & G. Motard, Trad.). Presses de l'Université du Québec.

Brassard, R., & Spielvogel, M. (2018). *Espoirs à l'épreuve de la souffrance : Paroles d'hommes autochtones sur la violence conjugale et familiale*. Presses de l'Université Laval.

Comack, E., Deane, L., Morrissette, L., & Silver, J. (2013). « *Indians wear red* » : *Colonialism, resistance, and aboriginal street gangs*. Fernwood Publishing.

Dufour, E. (2021). *C'est le Québec qui est né dans mon pays ! : Carnet de rencontres, d'Ani Kuni à Kiuna*. Écosociété.

Monchalin, Lisa. (2016). *The Colonial Problem: An Indigenous Perspective on Crime and Injustice in Canada*. University of Toronto Press: Toronto, Ontario

Wylde, Cyndy. (2024). *Émergence insoumise : Réflexions sur la persistance du racisme systémique envers les femmes autochtones*. Éditions Hannenorak.

Roman

Jean, Michel. (2023). *Qimmik*. Libre Expression.

Léveillé-Trudel, Juliana. (2020). *Nirliit*. Gallimard.

Pour plus de ressources, consultez cette liste d'[oeuvres autochtones](#).

Ressources

Bibliothèques

- Services des bibliothécaires disciplinaires : bib.umontreal.ca/nous-joindre
- Accès hors-campus aux ressources électroniques (proxy) : bib.umontreal.ca/.../proxy
- Installation de la suite Office 365 (inclus dans vos frais) : bib.umontreal.ca/.../office-365
- Installation de logiciels offerts (inclus dans vos frais) : logitheque.dgtic.umontreal.ca

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

1. Soutien aux étudiants autochtones : umontreal.ca/premierspeuples
2. Centre de communication écrite : cce.umontreal.ca
3. Centre étudiant de soutien à la réussite : cesar.umontreal.ca
4. Services des bibliothèques UdeM : bib.umontreal.ca
5. Soutien aux étudiants en situation de handicap : bsesh.umontreal.ca

Centre étudiant des Premiers Peuples

Pavillon 3200 Jean-Brillant, local B-2357 (niveau mezzanine)

Courriel : premierspeuples@sve.umontreal.ca

Facebook : facebook.com/SalONUatik

Téléphone : 514 343-6111, poste 32808

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :

<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée

au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

Si la décision à cette demande demeure insatisfaisante, il existe un processus de demande de révision exceptionnelle (consulter le règlement pédagogique pour plus d'informations).

À noter que l'étudiant.e doit remplir le [formulaire](#) et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme.

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard. Ce délai ne peut excéder un trimestre.

Si, au terme du délai accordé, l'étudiant n'a pas remis son travail, un échec est enregistré pour celui-ci et la note du cours est calculée et inscrite au dossier.

À l'École de criminologie : Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Une fois par trimestre, pour une absence de courte durée, soit au plus trois jours consécutifs, l'étudiant peut justifier une absence à une évaluation sur la base d'une déclaration sur l'honneur. Pour toute autre absence survenant au cours du même trimestre, ainsi que pour toute absence à un examen différé, l'étudiant doit fournir des documents justificatifs.

Le doyen détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Le cas échéant, le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[Que dois-je faire en cas d'absence à un examen ?](#)

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.